

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00039  
Numéro SIREN : 790 101 315  
Nom ou dénomination : 123 AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2019 sous le numéro de dépôt B2019/009021

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2019/009021**  
n°de gestion : **2013B00039**  
n°SIREN : **790 101 315 RCS Lyon**

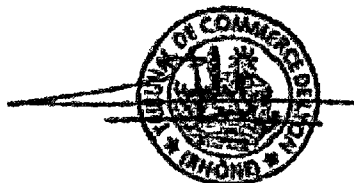
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/03/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

123 AUTOMOBILES - Société par actions simplifiée  
147 et 149 rue Léon Blum 69100 Villeurbanne -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2016**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



5227592



5227592

9021

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise 123 AUTOMOBILES		Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise 147 RUE LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE												
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>7</td><td>9</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>				7	9	0	1	0	1	3	1	5
7	9	0	1	0	1	3	1	5				
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2					
1	2											
1	2											
		Exercice N clos le										
		<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	6	
3	1	1	2	2	0	1	6					
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2									
		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012									
	Fonds commercial *											
	Autres *	014	016									
	Immobilisations corporelles *	028	030									
		42 998	15 721									
	Immobilisations financières * (1)	040	042									
		5 290										
	<b>Total I (5)</b>	044	048									
		48 288	15 721									
			32 567									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052								
		Marchandises *	060	062								
			13 576									
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066								
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070							
			Autres* (3)	072	074							
			54 949	10 916								
		Valeurs mobilières de placement	080	082								
	Disponibilités	084	086									
		517	517									
	Charges constatées d'avance*	092	094									
	<b>Total II</b>	096	098									
		79 958	79 958									
	<b>Total général (I + II)</b>	110	112									
		128 246	15 721									
			112 525									
<b>PASSIF</b>												
		Exercice N 1										
		NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120									
	Écarts de réévaluation		124									
	Réserve légale		126									
	Réserves réglementées*		130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table> )	131		132								
	131											
	Report à nouveau		134									
	Résultat de l'exercice		136									
Provisions réglementées		140										
	<b>Total I</b>	142	26 752									
	Provisions pour risques et charges		154									
	<b>Total II</b>	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164									
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N . . . . . <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table> )	169		172								
169												
		16 411	40 008									
	Produits constatés d'avance		174									
	<b>Total III</b>	176	85 774									
	<b>Total général (I + II + III)</b>	180	112 525									
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 123 AUTOMOBILES

Néant  \*

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé  
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le  
3 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	155 085			
	Production vendue	<table border="1"> <tr><td>Biens</td></tr> <tr><td>Services*</td></tr> </table>	Biens	Services*	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	(10)
			Biens						
			Services*						
		217	218	70 072					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226	1 000			
	Autres produits				230	9			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	226 157			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	87 185			
	Variation de stock (marchandises)*				236	2 514			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	1 062			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(102)			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 1 764 - mobilier - immobilier)				242	62 629			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 729	244	3 273			
	Rémunérations du personnel*				250	38 663			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	14 724			
	Dotations aux amortissements*				254	4 977			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges		259		262				
			260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	214 925				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	11 232				
Produits financiers (III)		280							
Charges financières (V)				294	433				
Produits exceptionnels (IV)				290					
Charges exceptionnelles (VI)		347		300	4 348				
		348							
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	809				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	5 642				
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	5 642	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	809				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330	759			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986			342			
	ZFU-TE (44 octies et octies A)		987						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981			989			
	JEI (44 sexies A)								
	ZRD (44 terdecies)		127			138			
	ZRR (44 quinquies)								
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991			990			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)									
Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)		345			344			
	Investissements outre-mer								
	Créance due au report en arrière du déficit				346				
Déduction exceptionnelle (Art 39 décies)				655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col 1 Déficit col 2		352	5 391	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables : * .....					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col 1 Déficit col 2		370	5 391	372			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT





EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 123 AUTOMOBILES										Néant <input type="checkbox"/> *				
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	21 800	442		444		446	21 800					
	Installations générales agencements divers	450	7 313	452	12 885	454		456	20 198					
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470	1 000	472		474		476	1 000					
Immobilisations financières		480	4 890	482	400	484		486	5 290					
TOTAL		490	35 003	492	13 285	494		496	48 288					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	9 067	532	3 714	534		536	12 782					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 570	542	1 013	544		546	2 583					
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560	106	562	250	564		566	356					
TOTAL		570	10 744	572	4 977	574		576	15 721					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme								
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591								
TOTAL					596	585	597	599						

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 123 AUTOMOBILES

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA**

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> (art. L.3113-1 et L.3211-1 du Code des Transports)	800

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 123 AUTOMOBILES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le 01/01/2016		et clos le 31/12/2016	
Durée en nombre de mois		1 2	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	108	155 085	
Production vendue - Biens	109	(10)	
Production vendue - Services	141	70 072	
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	1 000	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	9	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
<b>TOTAL 1</b>	<b>144</b>	<b>226 157</b>	
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	87 185	
Variation de stocks (marchandises)	122	2 514	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	1 062	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	(102)	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	37 753	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
<b>TOTAL 2</b>	<b>152</b>	<b>128 412</b>	
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	97 745	
<b>IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	97 745	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	225 148	
Période de référence	024	du	01/01/2016
	160	au	31/12/2016
Date de cessation	186		
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 7 9 0 1 0 1 3 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123 AUTOMOBILES

ADRESSE (voie) 147 RUE LEON BLUM

CODE POSTAL 69100 VILLE VILLEURBANNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M  Nom patronymique MESSADI Prénom(s) HADJ  
 Nom marital  % de détention 50 Nb de parts ou actions 500  
 Naissance : Date 28081971 N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N° 14 Voie RUE PABLO PICASSO  
 Code Postal 69330 Commune MEZIEU Pays FR

Titre (2) M  Nom patronymique N'DIONGUE Prénom(s) EL HADJ  
 Nom marital  % de détention 50 Nb de parts ou actions 500  
 Naissance : Date 31081978 N° Département  Commune  Pays ES  
 Adresse : N° 9 Voie AVENUE CONDORCET  
 Code Postal 69100 Commune VILLEURBANNE Pays FR

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
123 AUTOMOBILES 147 RUE LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE France		147 RUE LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE	
SIRET 79010131500014			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées ENTRETIEN ET VENTES AUTOMOBILES Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	5 391	Déficit
-------------------	-------------------------------	--------------------------------------	-------	---------

## 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

**Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	Société à responsabilité limitée A.C.A.L. 232 AVENUE FELIX FAURE 69003 LYON Tél : 0437561313
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 30062017 Lieu : VILLEURBANNE Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M MESSADI HADJ

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2017)

Si déposé néant, cochez la case

<b>F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				<b>c</b>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<b>d</b>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				<b>e</b>			
				<b>f</b>			
				<b>g</b>			
				<b>h</b>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				<b>i</b>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>j</b>			
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>			
<b>G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
1		2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
M MESSADI HADJ		500	2016	8 524			
M N'DIONGUE EL HADJ		500	2016	770			
<b>H DIVERS</b>							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )							
<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			40 430	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLТ réalisée au cours de l'exercice			
				MVLТ restant à reporter			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en Euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **112 525 Euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produit de 226 157 Euros** et un total **charges de 220 515 Euros**, dégageant ainsi un résultat de **5 642 Euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016**  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en Euros

### Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

### Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# **S.A.S. 123 AUTOMOBILES**

*SARL au capital de 10 000 Euros*

## **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**

**LE 31 DECEMBRE 2016**

## **SOMMAIRE :**

### **I./ - PREPARATION DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE :**

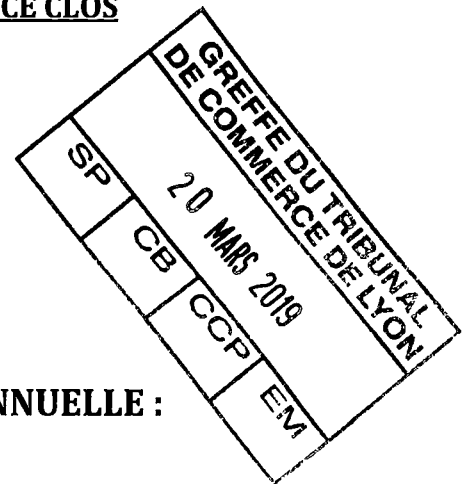
- I.1. - Rapport de gestion de la Présidence.
- I.2. - Rapport Spécial de la Présidence.

### **II./ - TENUE DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE :**

- II. 1. - Feuille de présence.
- II. 2 - Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.
- II. 3 - Résolution d'affectation du résultat.

### **III./ - FORMALITES - JUSTIFICATIFS :**

- III.1. - Certificat de dépôt des comptes au Greffe.



# **S.A.S. 123 AUTOMOBILES**

*SARL au capital de 10 000 Euros*

## **RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE**


### **DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017**

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article L 223-19 du Code de Commerce, il vous est signalé qu'au cours de l'exercice écoulé aucune convention n'est intervenue directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses présidents ou directeurs, l'un de ses actionnaires ou d'autres sociétés dans lesquelles le président ou un actionnaire exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Le Président

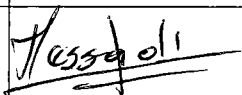

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Messoli', is written over the typed name 'Le Président'.

# **S.A.S. 123 AUTOMOBILES**

*SARL au capital de 10 000 Euros*

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017**

### **FEUILLE DE PRESENCE**

<b><u>ACTIONNAIRES</u></b>	<b><u>ACTIONS</u></b>	<b><u>VOIX</u></b>	<b><u>MANDATAIRES</u></b>	<b><u>SIGNATURES</u></b>
<b>Monsieur Hadj MESSADI</b>	<b>500</b>	<b>500</b>		
<b>Monsieur El Hadj N'DIONGUE</b>	<b>500</b>	<b>500</b>		

Le président certifie exacte la feuille de présence, faisant apparaître que **Messieurs Hadj MESSADI & El Hadj N'DIONGUE** actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 1 000 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles son attachées 1 000 voix.

**Le président**



FAIT À VILLEURBANNE,  
LE 30 JUIN 2017  
LE PRESIDENCE.

# **S.A.S. 123 AUTOMOBILES**

*SARL au capital de 10 000 Euros*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017**

## **RAPPORT DE GESTION**

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux dispositions législatives et statutaires pour vous présenter les communications prescrites par les textes en vigueur et vous demander, notamment, d'approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé.

### **DEROULEMENT DE L'EXERCICE ECOULE**

#### Comparaison des résultats

	<b>EXERCICE ECOULE</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>226 157 €</b>	<b>217 687 €</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>5 391 €</b>	<b>4 517 €</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5 642 €</b>	<b>4 119 €</b>

Nous constatons

- Que pour cette année d'exercice le chiffre d'affaires est de **201 776 €**.
- Dans le même temps, le montant global des charges d'exploitation est de **220 515 €**, lui aussi proche de notre prévisionnel.
- Nous dégageons un bénéfice de **5 642 €**.

#### Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net de **5 642 €** que nous vous proposons d'affecter en totalité au crédit du compte «report à nouveau». Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, il est ici précisé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue.

#### Recherche et développement

Notre société n'a pas mené d'activités spécifiques en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### **EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES**

Pour l'exercice en cours nous pensons progresser d'environ 10%, aussi bien en matière de chiffre d'affaire qu'en matière de bénéfice.

Nous espérons donc faire évoluer notre volume d'activité.

Nous vous invitons à exprimer votre approbation sur les comptes qui vous sont soumis.

Le texte des résolutions soumis à votre approbation reprend ces propositions ; nous espérons qu'elles emporteront votre agrément.

FAIT À VILLEURBANNE,  
LE 30 JUIN 2017  
LE PRESIDENCE.



147, rue Léon Blum - 69100 VILLEURBANNE  
Siret: 790 101 315 00014 - Code Naf: 4520A

# **S.A.S. 123 AUTOMOBILES**

*SARL au capital de 10 000 Euros*

## **RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de Commerce

Nous vous proposons de ratifier le montant de la rémunération annuelle brute allouée au titre de l'exercice écoulé à :

- **Monsieur Hadj MESSADI** au titre de ses fonctions de président,  
soit la somme de **8 524 €**.

Nous vous rappelons qu'aux termes des conventions visées à l'article L 223-19 du code de Commerce: «Le président ou l'actionnaire intéressé ne peut prendre part au vote et ses parts ne sont prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité».

FAIT À VILLEURBANNE,  
LE 30 JUIN 2017  
LE PRESIDENT.



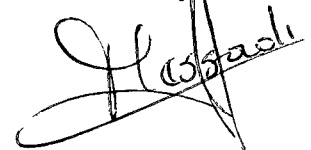
# **S.A.S. 123 AUTOMOBILES**

*SARL au capital de 10 000 Euros*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2016** tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître un bénéfice net de **5 642 €uros** qu'elle décide d'affecter en totalité au crédit du compte «report à nouveau».

**Le président**



FAIT À VILLEURBANNE,  
LE 30 JUIN 2017  
LE PRESIDENT.



# **S.A.S. 123 AUTOMOBILES**

*SARL au capital de 10 000 Euros*

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017**

Le 30 juin 2017 à 18 heures.

Les actionnaires de la Société **123 AUTOMOBILES**, Société par actions simplifiées de 10 000 €, divisé en 1 000 actions de 10 € chacune,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuel, au siège social,

Sur convocation faite par la présidence suivant lettre recommandée adressée plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Hadj MESSADI**

Parmi tous les actionnaires désignés ci-dessous, sont présents ou représentés ceux à côté du nom desquels est apposée leur signature ou celle de leur mandataire :

- <b>Monsieur Hadj MESSADI</b>	500	ACTIONS
- <b>Monsieur El Hadj N'DIONGUE</b>	500	ACTIONS
TOTAL DU NOMBRE D'ACTIONNAIRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	1 000	ACTIONS

Monsieur le Président constate que le quorum légal et statutaire est atteint.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituer.

Monsieur le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion de la présidence concernant l'exercice clos le **31/12/2016**
- le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de Commerce concernant l'exercice clos le **31/12/2016**
- Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2016**
- Les textes des résolutions proposées à l'approbation des actionnaires.
- Un exemplaire des statuts.

Puis, Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que les rapports et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux actionnaires en même temps que l'avis de convocation et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

En fin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

# ***S.A.S. 123 AUTOMOBILES***

*SARL au capital de 10 000 Euros*

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence.
- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats de l'exercice clos le **31/12/2016**, quitus à la présidence.
- le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de Commerce concernant l'exercice clos le **31/12/2016**.
- Questions diverses.

Puis, Monsieur le Président donne lecture des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de Commerce concernant l'exercice clos le **31/12/2016**.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demande à intervenir.

Monsieur le Président met alors aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne acte à la présidence de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes annuels et autres documents prévus par la loi ont été bien observées et, notamment, la mise à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2016** tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître un bénéfice net de **5 642 Euros** qu'elle décide d'affecter en totalité au crédit du compte «report à nouveau».

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

## **TROISIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre de trois exercices précédents.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

# **S.A.S. 123 AUTOMOBILES**

*SARL au capital de 10 000 Euros*

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, approuve les conventions relatives.

Chacune de ces conventions, soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'actionnaire intéressé, a **été adoptée à l'unanimité des votants.**

## **CINQUIEME RESOLUTION**

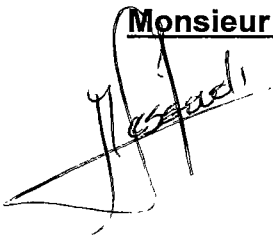
L'Assemblée Générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

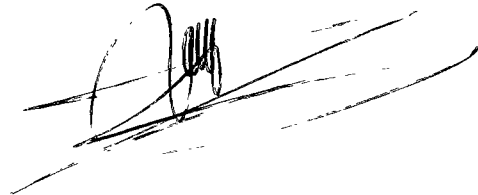
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les actionnaires.

**Monsieur Hadj MESSADI**



**Monsieur EI Hadj N'DIONGUE**



# **S.A.S. 123 AUTOMOBILES**

*SARL au capital de 10 000 Euros*

## **TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne acte à la présidence de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes annuels et autres documents prévus par la loi ont été bien observées et, notamment, la mise à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2016** tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître un bénéfice net de **5 642 €uros** qu'elle décide d'affecter en totalité au crédit du compte «report à nouveau».

### **TROISIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre de trois exercices précédents.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, approuve les conventions relatées.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Le président

